

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Chambre de recours
de l'enseignement officiel subventionné des niveaux
préscolaire et primaire, ordinaire et spécial**

A.Gt 11-12-1995 M.B. 14-02-1996

modifications:

A.Gt 22-01-97 (M.B. 26-06-97)

A.Gt 20-01-98 (M.B. 09-04-98)

A.Gt 28-04-98 (M.B. 14-10-98)

A.Gt 14-07-98 (M.B. 14-10-98)

A.Gt 14-10-98 (M.B. 29-01-99)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, modifié par le décret du 10 avril 1995 portant des mesures urgentes en matière d'enseignement, notamment les articles 75 et 76 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 1995 instituant les Chambres de Recours dans l'enseignement officiel subventionné ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement officiel subventionné ;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé ;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995,

Arrête :

modifié par A.Gt 22-01-1997 ; A.Gt 14-07-1998 ; A.Gt 14-10-1998

Article 1er. - Sont nommés membres de la Chambre de Recours de l'enseignement officiel subventionné pour les niveaux préscolaire et primaire, ordinaire et spécial, ci-après dénommée "la Chambre de Recours":

1° En tant que membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Madame Reine-Marie BRAEKEN
2. Monsieur Jean-Marie LEONARD
3. Monsieur René QUEYSEN
4. Monsieur Jean PIRSOUL
5. Monsieur Jean-François PIERARD

2° En tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Philippe DELIEGE
2. Madame Arlette BARBIER
3. Monsieur Claude LECAILLE
4. Monsieur Jacques NIHART
5. Monsieur Maurice BAYENET
6. Madame Danièle BONFOND
7. Monsieur Marcel NEVEN
8. Monsieur Julien CHARLIER
9. Madame Anne-Marie VINCKE

10. Madame Joëlle ENGLEBERT

3° En tant que membres effectifs, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Marc LEPAGE;
2. Monsieur Hubert MARIS;
3. Monsieur Jean DUMONT
4. Monsieur Régis DOHOGNE
5. Monsieur Jacques POUSSET

4° En tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné:

1. Madame Monique LEBEAU ;
2. Monsieur Marin BARUN
3. Monsieur Claude LANCELIN
4. Monsieur Michel BASTIEN
5. Monsieur Guy LARONDELLE
6. Monsieur Michel LYSIAK
7. Monsieur Michel DAMINET
8. Monsieur Patrick VANDERHOEVEN
9. Monsieur André DOURET
10. Monsieur Christian MICHIELS

modifié par A.Gt 20-01-1998 ; A.Gt 28-04-1998

Article 2. - Monsieur Léon GIET est nommé Président de la Chambre de recours.

Monsieur Jean-Louis DELLIS est nommé premier Président suppléant de la Chambre de recours.

Madame Laurence TAMINIAUX est nommée deuxième Présidente suppléante de la Chambre de recours.

Article 3. - Madame Françoise GUILLAUME, conseillère-chef de service au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, est nommée Secrétaire de la Chambre de recours.

Monsieur Camille HENDSCHELL, secrétaire d'administration f.f. au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, est nommé Secrétaire-adjoint de la Chambre de recours.

Article 4. - La Ministre-Présidente qui a le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 1996.